

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Québec
N° de dossier : 200-17-038253-258

COUR SUPÉRIEURE

Burn 24/7 Canada Worship Ministries Society

Partie demanderesse

c.

Ville de Québec

Partie défenderesse

et

Sean Feucht

Partie mise en cause

1^{er} PROTOCOLE DE L'INSTANCE EN MATIÈRE CIVILE
PAGE DE PRÉSENTATION
Cour supérieure du Québec

1. Vous devez **obligatoirement remplir** cette page de présentation lors du dépôt du **1^{er} protocole** de l'instance (mais non lors du dépôt d'un protocole modifié).
2. Veuillez placer cette page **devant** le protocole de l'instance (avant sa page 1), et l'yagrafer.

Les parties ne s'entendent pas sur la durée, le lieu ou le format de certains interrogatoires. (lignes 20 à 22 du protocole)	☐ OUI ☒ NON
Les parties ne s'entendent pas sur le nombre de représentants d'une même partie à être interrogés. (lignes 20 à 22)	☐ OUI ☒ NON
Les parties ne s'entendent pas sur le nombre ou la teneur des expertises à être réalisées. (lignes 23 à 26)	☐ OUI ☒ NON
Au moins une partie prévoit demander l'autorisation de produire une défense écrite. (ligne 28)	☐ OUI ☒ NON
Les parties demandent une suspension de l'instance. (ligne 5)	☐ OUI ☒ NON
Les parties demandent une prolongation de délai. (lignes 6 et 37)	☐ OUI ☒ NON

RÉSERVÉ AU GREFFIER : Cocher si protocole ou proposition de protocole trié pour saisie CHEM*EXA ☐

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District Choisissez le district
N° de dossier : 200-17-038253-258

COUR SUPÉRIEURE

Burn 24/7 Canada Worship Ministries Society
Partie demanderesse

c.

Ville de Québec
Partie défenderesse

et

Sean Feucht
Partie mise en cause

PROPOSITION DE PROTOCOLE DE L'INSTANCE EN MATIÈRE CIVILE

Cour supérieure du Québec
(art. 148 C.p.c.)

Généralités		
1.	Date de signification de la demande introductive d'instance	25 novembre 2025
2.	Nature du litige : Dommages contractuels (1458 C.c.Q.)	
3.	Valeur du litige : 7609,93 \$	
4.	Questions en litige (obligatoirement communes) : 1. La Ville de Québec a-t-elle attenté, sans fondement juridique et sans justification raisonnable, aux droits garantis de la demanderesse aux libertés de religion, expression, opinion, réunion pacifique, et à la non-discrimination sur base de religion ou d'opinion politique, contrairement aux articles 3, 10, 12, 13 et 15 de la Charte des droits et libertés de la personne, et aux articles 2(a)(b)(c) et 15 de la Charte canadienne des droits et libertés? 2. La Ville de Québec doit-elle à la demanderesse la somme de 5 000 \$ à titre de dommages punitifs en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne ou, subsidiairement, de dommages en vertu du paragraphe 24(1) de la Charte canadienne des droits et libertés, en lien avec les violations injustifiées de la Ville aux droits et libertés garantis de la demanderesse aux libertés de religion, expression, opinion, réunion pacifique, et à la non-discrimination sur motif de religion ou d'opinion politique? 3. La Ville de Québec doit-elle à la demanderesse la somme de 2 609,93 \$ en restitution des prestations déboursées par la demanderesse en vertu du Bail, avec intérêts au taux légal et l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 du Code civil du Québec à compter de l'assignation?	

5.	Toutes les parties demandent la suspension de l'instance ☐ oui ☒ non ☐ 1 mois ☐ 3 mois ☐ 6 mois
6.	Toutes les parties demandent la prolongation du délai d'inscription ☐ oui ☒ non ☐ 3 mois ☐ 6 mois ☐ 9 mois (voir ligne 37)
7.	La tenue d'une conférence de règlement à l'amiable : ☐ est demandée par tous ☐ est probable ☒ est possible ☐ est exclue

Moyens préliminaires		Date limite du dépôt
8.	☐ Déclinatoire (art. 167 C.p.c.) par Partie concernée	Indiquez la date
9.	☐ Irrecevabilité / abus (art. 168 / 51 C.p.c.) par Partie concernée	Indiquez la date
10.	☐ Précisions / comm. de documents (art. 169 C.p.c.) par Partie concernée	Indiquez la date
11.	☐ Radiation d'allégations (art. 169 C.p.c.) par Partie concernée	Indiquez la date
12.	☐ Cautionnement pour frais (art. 492 C.p.c.) par Partie concernée	Indiquez la date
13.	☐ Autre : par Partie concernée	Indiquez la date

Incidents		Date limite du dépôt
14.	☐ Intervention forcée (art. 188 C.p.c.) par Partie concernée	Indiquez la date
15.	☐ Appel en garantie (art. 189 C.p.c.) par Partie concernée	Indiquez la date
16.	☐ Déclaration d'incapacité (art. 193 C.p.c.) par Partie concernée	Indiquez la date
17.	☐ Modification d'acte de procédure (art. 206 C.p.c.) par Partie concernée	Indiquez la date
18.	☐ Autre : par Partie concernée	Indiquez la date

Mesures de sauvegarde (art. 158 al. 5 et 169 al. 1 C.p.c.)		Date limite du dépôt
19.	Demandées par Partie concernée Nature :	Indiquez la date

Interrogatoires préalables nécessaires (art. 221 C.p.c.)		Date convenue
20.	Des témoins au soutien de la demande	
	Nom : Nichola Christie Schilton durée : 1 h ☒ oral ☐ écrit	10 avril 2026
	Nom : durée : h ☐ oral ☐ écrit	Indiquez la date

	Pièces et déclarations écrites (pour valoir témoignage)	20 novembre 2025
32.	Par la partie défenderesse	
	Pièces et déclarations écrites (pour valoir témoignage)	Date inscription dossier
33.	Par la partie [Autre partie]	
	Pièces et déclarations écrites (pour valoir témoignage)	Indiquez la date

Frais de justice (art. 339 C.p.c.)		Coûts prévisibles
34.	Évaluation des frais de justice en demande (incluant les expertises)	249 \$
35.	Évaluation des frais de justice en défense (incluant les expertises)	125 \$
36.	Évaluation des frais de justice de [Autre partie] (incluant les expertises)	[Montant] \$

Demande d'inscription pour instruction et jugement (art. 173 et 174 C.p.c.)	
37.	☒ Elle sera produite <u>à l'intérieur du délai de rigueur</u> déterminé selon l'article 173 C.p.c. ou ☐ La prolongation sollicitée portera la date d'inscription au Indiquez la date.

Les parties entendent utiliser le mode de notification suivant (art. 110 et suivants C.p.c.) ¹		
38.	☐ huissier	☒ courriel (adresse ci-dessous) ☐ autre :

N.B. : Le non-respect du protocole peut constituer un manquement sanctionné par les articles 341 et 342 C.p.c.

Signé, le 8 janvier 2026

[Signature]

Partie demanderesse
ou
Me Olivier Séguin
Avocat(e)s en demande

[Signature]

Signé, le Indiquez la date

Signé, le Indiquez la date

Partie défenderesse
ou
Me
Avocat(e)s en défense
Téléphone :
Courriel :

Signé, le Indiquez la date

Partie
ou
Me

Partie
ou
Me

¹ Le présent protocole doit être notifié aux parties, à moins qu'elles ne l'aient signé (art. 149 C.p.c.); la preuve de cette notification doit être jointe au protocole.

Avocat(e)s de
Téléphone :
Courriel :

Avocat(e)s de
Téléphone :
Courriel :

Burn 24/7 c. Qc - Protocole de l'instance

À partir de Olivier Séguin [REDACTED]

Date Jeu 08/01/2026 15:02

À Bissonnette, Emilie (AJ DCI) [REDACTED]

Cc Secrétaire d'Olivier Séguin [REDACTED]

 1 pièce jointe (259 Ko)

2026-01_08_Protocole_instance_Burn 24_7.pdf;

Chère consoeur,

Je viens de réaliser que le délai de 45 jours dont nous disposons pour produire le protocole de l'instance est demain. Je vous sou mets donc ce projet de protocole de l'instance en souhaitant qu'il vous convienne tel quel. Je vous invite à me le renvoyer avec votre signature au plus tard demain, donc.

À défaut, nous le produirons unilatéralement afin de ne pas dépasser le délai.

N'hésitez pas à me contacter par téléphone.

Bien à vous,

Olivier Séguin
Avocat / Lawyer



AVIS: Ce courriel est privilégié et confidentiel. Il est destiné à la seule personne ou entité à laquelle il est adressé. Pour toute autre personne, toute action prise en rapport à ce courriel ainsi que toute lecture, reproduction, transmission et/ou divulgation d'une partie ou de l'ensemble de celui-ci est interdite. Si vous n'êtes pas la personne autorisée à recevoir ce courriel, immédiatement en aviser l'expéditeur et le détruire.

NOTICE: This email is privileged and confidential. It is intended only for the individual or entity to whom it is addressed. With regard to all others, any action related with this email as well as any reading, reproduction, transmission and/or dissemination in whole or in part of the information included in this email is prohibited. If you are not the addressee, immediately advise the sender prior to destroying all copies.